

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à vingt heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 novembre 2015

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Roulet, Taupin, Vandennecke, Verna, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Langlade, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin.

Secrétaire de séance : Mme Beauvais

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision n° 06-2015** : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 32 rue Dangé D'Orsay appartenant à M. THOMAS

N° 2015-58 : LOCATION DU LOGEMENT N° 2 RUE DE L'ABBÉ FAVOREAU

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Le maire indique que Mme Carole DITGEN, locataire du logement n° 3 au 3 rue de l'Abbé Favoreau, a quitté son logement depuis le 13 novembre 2015.

M. Hammou Nouri, locataire au logement n° 2, occupe désormais le logement n° 3.

Le maire propose de louer le logement n° 2 à Mme Anaïs Rousselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le logement n° 2 situé au 3, rue de l'Abbé Favoreau à Mme Anaïs Rousselle,
- **Précise** que le bail prendra effet au 27 novembre 2015,
- **Fixe** le loyer mensuel à 329,40 €, payable à la trésorerie de Ligueil,
- **Décide** de demander une caution égale au montant d'un mois de loyer à savoir 329,40 €.

N° 2015-59 : BAIL DE LOCATION D'UN HANGAR POUR LE STOCKAGE DE MATÉRIEL

3.3 Domaine et patrimoine - locations

Le maire indique que la commune n'a pas de lieu pour stocker son matériel de fauchage (bras et épareuse). Ce matériel était auparavant entreposé chez M. Francis Baillou. Celui-ci ne souhaite plus stocker ce matériel chez lui.

Le maire propose au conseil municipal de louer une partie d'un hangar appartenant à M. Robert Janot au Chêne vert afin de stocker ce matériel. Le montant du loyer annuel sera de 240 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer le hangar (pour partie) appartenant à M. Robert Janot pour le stockage du matériel de fauchage pour un montant annuel de 240 € à compter du 1^{er} décembre 2015,
- **Dit** que le loyer sera payé mensuellement soit 20 €/mois,
- **Autorise** le maire à signer le bail de location.

N° 2015-60: AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

5.7 Intercommunalité

Le maire rappelle que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été transmis aux conseillers lors de la précédente réunion.

Le conseil municipal doit donner un avis sur ce schéma avant le 15 décembre 2015.

Le maire rappelle que ce projet prévoit notamment la fusion des 4 communautés de communes correspondant au territoire du Pays de la Touraine Côté Sud (Loches Développement, Grand Ligueillois, Montrésor et Touraine du Sud) au 1^{er} janvier 2017.

Ce schéma prévoit aussi la rationalisation des syndicats intercommunaux.

Le SMICTOM du Sud Lochois en charge de la collecte des ordures ménagères sera dissout à compter du 1^{er} janvier 2017 puisque cette compétence sera gérée par la communauté de communes.

S'agissant du syndicat de l'Esves, une réflexion est à mener puisque la compétence sur la gestion des milieux aquatiques sera transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

S'agissant de la fiscalité, une harmonisation des taxes aura lieu pour les 4 communautés de communes (délai entre 2 et 12ans).

Le maire indique que des groupes de travail ont été constitués dans le cadre du comité de pilotage sur la fusion. Ces groupes (composés d'un élu et d'un technicien de chaque communauté de communes) ont pour objet de travailler sur des thématiques précises : développement économique, environnement, service à la population, sport et culture, finances et économie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (12 Voix Pour, 3 Abstentions, 1 Voix Contre) :

- **Donne** un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet d'Indre-et-Loire.

Arrivée de Mme Anne-Sophie GALISSON

N° 2015-61 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2014

1-2 Commande publique – délégation de service public

Le maire explique au conseil municipal que l'exploitation du service de l'eau potable est déléguée à l'entreprise Veolia par la communauté de communes du Grand Ligueillois. Le conseil municipal doit se prononcer chaque année sur le rapport écrit transmis par le délégataire afin d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans ce cadre, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le rapport concernant les activités 2014 du service public de l'eau potable.

Le maire précise que des portions du réseau d'eau potable de la commune présente un taux élevé en CVM (molécules dégagées par certaines canalisations d'eau potable en PVC). Des contrôles ont été effectués par l'agence régionale de santé. Des purges et des inversions de circuit ont été réalisées. De nouveaux prélèvements vont être effectués afin de vérifier si le taux de CVM a diminué.

Après avoir entendu l'exposé du rapport et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** à l'unanimité le rapport concernant les activités 2014 du service de l'eau potable dont l'exploitation est déléguée à l'entreprise Véolia par la communauté de communes du Grand Ligueillois.

N° 2015-62 : MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE

5.7 Intercommunalité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 mars 2011 modifiés par arrêté préfectoral du 26 août 2011,

Vu la délibération n°2015-31 du SATESE 37, en date du 28 septembre 2015, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 19 octobre 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 28 septembre 2015,
- **Dit** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

N° 2015-63 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL

5.7 Intercommunalité

Vu les statuts du SIEIL,

Vu l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 15 octobre 2015 acceptant l'adhésion de la communauté de communes Gâtine et Choisilles au SIEIL pour les compétences suivantes : éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques et système d'information géographique,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SIEIL avant l'expiration du délai légal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SEIIL le 15 octobre 2015,
- **Dit** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à M. le Président du SIEIL après contrôle de légalité.

Questions diverses

Création d'une passerelle pour le chemin de Saint-Martin

Le maire indique que le chemin de Saint-Martin entre Ligueil et La Chapelle-Blanche-Saint-Martin doit emprunter une partie de la RD n° 50. Afin d'éviter aux promeneurs d'emprunter la route départementale, il est envisagé de modifier le tracé du chemin. Les marcheurs emprunteraient l'ancienne ligne de chemin de fer.

Ce projet nécessite d'installer une passerelle enjambant la Ligoire. Cette passerelle pourrait être faite au niveau des piliers de l'ancien pont qui sont toujours présents sur le site. Un devis a été demandé à l'entreprise Aviron de Ligueil. Le montant des travaux s'élève à 4 900 €. Le coût des travaux serait reparti pour moitié entre la commune de Ligueil et la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin.

Le maire précise que la commune de Ligueil va acquérir la parcelle où les travaux doivent être effectués. Pour notre commune, il est envisagé d'établir une convention de passage avec le propriétaire actuel (M. Guy Bourreau) afin d'autoriser les marcheurs à emprunter la bande enherbée située le long de la Ligoire pour rejoindre l'actuel tracé du chemin de Saint-Martin. Le terrain étant actuellement exploité, la commune a demandé à la DDT une autorisation pour permettre le passage des piétons sur la bande enherbée. La DDT a donné un avis favorable au projet.

Le maire indique qu'une convention serait établie avec le propriétaire.

Concours des maisons fleuries

Mme Prieur indique que 10 personnes vont être récompensées pour le concours des maisons fleuries. La commission fleurissement propose d'offrir une visite de jardin ainsi qu'un accessoire pour le jardinage.

Elle rappelle que le budget est de 250 €.

Il est proposé deux jardins : Villandry (visite des jardins : 5 €/personne et 8 € avec la visite du Château) ou Valmer (8,5 €/personne).

Après discussion, la visite des jardins de Valmer (Chancay) est choisie.

Inauguration

Mme de Saint-Seine indique évoque l'inauguration de la restauration du tableau « L'Ange Gardien », des deux statues et de l'harmonium.

Celle-ci pourrait se faire en juin en même temps que l'inauguration de l'aménagement de la rue de l'église.

Repas du 11 novembre

La boulangerie de La Chapelle a fait connaître son mécontentement auprès des administrés en disant que la commune ne les a pas fait travailler pour la confection du dessert pour le repas du 11 novembre.

Il est précisé que cette année le repas étant fait par un traiteur, le dessert ne pouvait pas être séparé du menu. En contrepartie le vin d'honneur (confection de toasts, achat du jus d'orange, gâteaux apéritifs) et les colis ont été réalisés par la boulangerie pour un montant de 216 €.

Percufolies

Mme Langlade fait le bilan des Percufolies 2015. Le budget de la manifestation est de 24 000 € (subventionnée par la CCGL à hauteur de 12 500 € et par la

commune de Ligueil à hauteur de 4000 €). Le nombre de bénévoles était satisfaisant. L'organisation actuelle est reconduite pour l'année prochaine. Pour les années à venir, il n'est pas sûr que la manifestation perdure. Une réflexion est menée pour la création d'une association.

Commission des chemins

M. Roulet demande aux conseillers municipaux de relever, pour le prochain conseil municipal, les travaux à faire dans le cadre du programme de voirie 2016. La commission des chemins se déplacera début janvier afin d'établir le programme définitif.

Reprise de l'Hôtel-Restaurant Le Bellevue

M. Roulet indique que M. Carlotti et Mme Palluau, propriétaires du restaurant Au Bon Accueil de Manthelan, ont fait une proposition de rachat du fonds de commerce auprès du liquidateur. Ils ont proposé une offre de rachat à 2 500 €.

Conseil d'école

Mme Galisson indique que lors du conseil d'école, il a été indiqué que les toilettes de l'école n'étaient pas propres et qu'elles n'étaient pas aménagées pour les moyennes sections.

Le maire précise que les toilettes sont nettoyées tous les jours par l'agent d'entretien. Les toilettes sont adaptées aux enfants depuis la moyenne section, une toilette supplémentaire a été installée l'été dernier dans les nouvelles classes.

Le maire précise que les toilettes de l'école sont particulièrement salies en fin de journée scolaire (phénomène récent depuis la rentrée) et demande à l'équipe pédagogique de mettre en place une surveillance efficace des enfants et des locaux.

Commission communautaire sur l'eau

M. Taupin précise qu'un budget de 358 000 € est prévu en 2016 pour des travaux d'entretien du réseau d'eau potable. Des remplacements de canalisations sont prévus dans les communes de Manthelan, Louans, Ligueil et Mouzay.

Travaux sur la Riolle

M. Taupin signale que des travaux sur le cours d'eau de la Riolle ont été réalisés en 2014 (dessouchage d'arbres et de roseaux) conformément aux prescriptions de la DDT. Il s'avère que le résultat des travaux n'est pas satisfaisant.

Une visite sur les lieux est prévue avec la DDT et le syndicat de l'Esves afin de faire le point sur la situation.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 15 décembre 2015 à 20 h.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 24 novembre 2015

| | Délibérations |
|-----------------|--|
| 2015- 58 | Location du logement n° 2 rue de l'Abbé Favoreau |
| 2015-59 | Bail de location d'un hangar pour le stockage de matériel |
| 2015-60 | Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunal |
| 2015-61 | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014 |
| 2015-62 | Modification des statuts du SATESE |
| 2015-63 | Modification des statuts du SIEIL |

| Conseillers municipaux | Signatures |
|-------------------------------|-------------------|
| Adam Jean-Pascal | |
| Beauvais Céline | |
| Bezert Jean-Marc | |
| Galisson Anne-Sophie | |
| Joubert Sylvie | |
| Langlade Carine | |
| Micat Jean-Claude | |
| Michener Brigitte | |
| Prieur Arlette | |
| Roulet Lionel | |
| Saint-Seine (de) Chantal | |
| Tartarin Martine | |
| Taupin Michel | |
| Vandenhecke Christophe | |
| Verna Patrick | |